

L'emprunt linguistique dans le Coran et la position d'Abû Ḥayyân al-Naḥwi

Salem Aiblu
Université de Misurata - Libye

Translittération

Pour réaliser ce travail, nous avons adopté le mode de translittération de l'arabe suivant :

A- Consonnes

ء	'	ر	r	غ	È
ب	b	ز	z	ف	f
ت	t	س	s	ق	q
ث	×	ش	š	ك	k
ج	j	ص	ṣ	ل	l
ح	ḥ	ض	ẓ	م	m
خ	ḫ	ط	ṭ	ن	n
د	d	ظ	ẓ	ه	h
ذ	ð	ع	ʿ	و	w
				ي	y

B- voyelles :

Les trois voyelles longues â î û sont transcrites avec l'accent circonflexe. Les trois voyelles courtes a i u sont transcrites sans l'accent circonflexe.

L'emprunt linguistique est un phénomène linguistique bien connu, bien étudié, il a été considéré par les linguistes modernes comme le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous le contact de langues. Ce phénomène a été déterminé par les linguistes modernes, ils ont dit : (il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et fini par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et qui A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts¹). Et pour ce phénomène qui est l'emprunt, les savants n'ont pas la même position, pour certains, ce phénomène est un enrichissement de la langue ; mais pour des autres, il en est une altération regrettable.

Par ailleurs, l'emprunt a été effectué selon des raisons différentes, et il a été également étudié selon des angles et pour des raisons différentes concernant souvent les manières et les circonstances où l'emprunt se fait ainsi que l'intégration et les modifications qui peuvent toucher les aspects et la structure des langues. Et dans un texte secret comme le Coran, le phénomène a été étudié par les savants anciens dans l'objectif de montrer que la parole par excellence, celle qui est inimitable est la Parole de Dieu, telle qui était donné dans le Coran²

C'est ainsi et dans l'objectif de montrer les opinions et les positions de certains savants et chercheurs que nous allons dans les pages qui vont suivre donner des informations sur ce phénomène et particulièrement celles élaborées par Abû Ḥayyân al-Naḥwi dans ses livres d'exégèses et de grammaires.

¹ Voir *le Grand dictionnaire Linguistique et Sciences du langage*, Paris, Larousse, Dubois, Jean et autres, 2007

² Claude Gilliot, *Exégèse, langue et théologie en islam, l'exégèse islamique de Tabari*, p. 70

Comme la plupart des langues, l'arabe a été certes soumis depuis son apparition, à l'influence d'autres idiomes parlés par les populations avec lesquelles les Arabes avaient des contacts. C'est pour cela que les grammairiens anciens de la langue arabe observaient qu'il y avait dans leur langue l'intrusion de mots venus d'ailleurs ; les philologues arabes dès le premier siècle de l'islam se sont souvent intéressés à ce problème, parmi ceux-ci, Sîbawayhi (m. 180/769) dans son livre intitulé (*al-kitâb*), qui est le plus 'ancien livre qui nous soit parvenu ; Sîbawayhi avait dédié plusieurs chapitres à cette question³, il l'avait dégagée plusieurs fois, en la traitant selon des points différents⁴. Il avait consacré un chapitre à la procédure utilisée par les Arabes pour arabiser les mots⁵; chapitre dans lequel l'auteur avait décrit la méthode en donnant des exemples. Sîbawayhi était intéressé plus par l'établissement d'un modèle théorique de la langue arabe que par la présence ou non des mots non arabes dans le Coran. Mais, c'étaient surtout les exégètes et les juristes qui s'intéressaient à cette question par rapport au texte coranique.

Cette question comme nous l'avons déjà mentionné avait été traitée au bon moment, et comme la plupart des questions traitées dans la culture musulmane, elle avait été développée à la lumière du texte coranique. Une lecture, des écrits des savants anciens, montre malgré l'absence d'unanimité sur sa présence dans la langue du Coran, qu'il y avait sur ce sujet une abondante littérature⁶. Les savants arabes musulmans pour diverses raisons se différenciaient sur la présence de mots d'origine non-arabe dans le Coran : certains savants de grande importance et de grande

³ *Al-kitâb*, V. 3. p. 234. V. 4. p. 303

⁴ *Ibid.*, V. 4. p. 303-304

⁵ Voir, Hassan Hamzé, « De la racine au mot ou du mot à la racine : problématique de la création d'une nouvelle mémoire de l'emprunt en arabe », in *Revue tunisienne des sciences sociales*, 1998, 35^e année n°117, pp. 65-69

⁶ En arabe pour différentes raisons, cette question de l'emprunt linguistique a été bien traitée, il existe en effet une littérature bien développée, plusieurs savants représentant plusieurs branches du savoir et des tendances théologiques et doctrinales exprimant leurs idées sur la question en général et pour l'emprunt dans le Coran en particulier. Dans sa thèse de doctorat intitulé *Les Emprunts Lexicaux dans le Coran entre l'Approche Linguistique et l'Approche Idéologique*, [sous la dir. d'Ibrahim Ben Mrad et Hassan hamzé], Fethi jmil a affirmé que certaines opinions avancées sur la question étaient influencées par des considérations sociales, religieuses et nationalistes.

qualité dans la pensée islamique acceptaient l'idée de l'existence de mots non-arabes, dans le Coran : parmi eux nous trouvons des savants anciens (al-fuqahâ'â) comme Ibn 'Abbas (m. 68/687) et ses disciples Mujâhid, Ibn Jubayr, (m. 104/ 722) 'Ikrima al-Barbarî, (m. 105/ 723) et 'Ata Ibn Abi Rabah (m. 114/ 732) et d'autres⁷. Certains savants qui représentaient plusieurs tendances refusaient d'admettre l'existence de termes non-arabes dans le Coran. Telle était la position de l'imâm al-Šâfi'î⁸ (m. 204/ 820), qui avait traité la question dans son livre intitulé al-Risâla, il avait indiqué que l'arabe était de toutes les langues, la plus riche ; seul un prophète pouvait en embrasser l'étendue, il avait ajouté : si certains ont pu dire qu'il y avait des termes non-arabes, dans le Coran, c'était qu'il comportait des mots particuliers ignorés par certains Arabes. Que le Coran ne renferme aucun mot étranger, c'était ce que montraient les nombreuses déclarations de Dieu sur la langue de ce livre. Si l'on trouvait des termes semblables à ceux d'autres langues, c'était par coïncidence :

« Nous ne nions pas que des termes aient été acquis ou qu'ils aient été établis, qu'il puisse y avoir une correspondance entre une langue ou une partie de cette langue, et une partie de la langue arabe. De même il peut y avoir des similitudes entre des parties de certaines langues étrangères, bien que ces langues soient parlées dans des régions éloignées les unes des autres et n'aient aucun lien de parenté, en dépit des correspondances entre certains termes⁹ ».

(ولا ننكر إذا كان اللفظ قيل تعلموا أو نطق به موضوعا-: أن يوافق لسان العجم أو بعضها قليلا من لسان العرب كما يتفق القليل من السنة العجم المتباينة في أكثر كلامها، مع ثنائي ديارها، واختلاف لسانها وبعد الأواصر بينها وبين من وافقت بعض لسانه منها).

Parmi ceux qui refusaient la présence de mots d'origine non-arabe dans le Coran, nous mentionnons une autre figure, qui avait lui aussi toutes les qualités, c'était Abû 'Ubyda Ma'mar Ibn al-Muṭanâ (m. 208 / 824)¹⁰ ; celui-ci niait l'existence de mots d'origine non-arabe en déclarant :

⁷ *Al-Muzhir*, V. 1, pp. 211-216

⁸ *Al-Risâla*, P, 44, 45.

⁹ *La Risâla*, p. 71. Passage, 148

¹⁰ *Al-Itqân*, V. 1. p. 393

(celui qui prétend qu'il y a dans le Coran autre chose que de l'arabe dit quelque chose de grave contre Dieu)¹¹. Donc, selon ces deux contemporains, al-Šâfi'î¹² et Abû 'Ubydat M a'mar Ibn al-Muṭannâ, les mots en question étaient authentiquement d'origine arabe et étrangers : c'était donc la thèse du pur hasard mais coïncidant avec des mots'. Il est très clair aussi que leurs opinions étaient en opposition avec celles d'Ibn 'Abbâs et des autres. Cet état de recherche d'une manière tout à fait logique avait ouvert vraiment le chemin et préparé les esprits pour qu'une autre opinion¹³ apparaisse, "représentée par un autre savant d'importance, dans ce débat : Abû 'Ubayd al-Qâsim Ibn Sallâm (m.224/838), Celui-ci avait tenté de concilier les deux positions en présence, en admettant les deux opinions comme étant valables, et en mettant en avant son explication personnelle : « en effet l'origine de ces termes est étrangère, comme l'avaient dit les anciens savants ; seulement ces termes s'étaient introduits chez les Arabes qui les avait arabisés ; ils en avaient fait des mots à eux et qui sont devenus arabes ; puis lors de la révélation du Coran, ces termes se sont mélangés à la langue des Arabes, de telle sorte qu'on pouvait les considérer comme arabes et d'origine étrangère¹⁴ ».

(والصواب في ذلك عندي- والله أعلم - مذهب فيه تصديق القولين جميعا. وذلك أن هذه الحروف وأصولها أعجمية - كما قال الفقهاء - إلا أنها سقطت إلى العرب فأعربتها بالسنتها ، وحولتها عن ألفاظ العجم إلى ألفاظها فصارت عربية. ثم نزل القرآن وقد اختلطت هذه الحروف بكلام العرب فمن قال إنها عربية فهو صادق ومن قال عجمية فهو صادق).

Il avait ajouté :

« Nous donnons cette interprétation¹⁵ pour que personne ne s'en prenne aux savants, les accusant d'ignorance [coupable], et pour qu'on n'aille pas s'imaginer qu'ils ont attaqué le livre de Dieu, disant autre chose que ce que

¹¹ Abû 'ubayda Ma'mar Ibn al-Muṭhanâ, dans son livre intitulé *al-majāz*, en traitant le mot *Iblis* déclare qu'il est indéclinable, (mamnû' mina al-šarf), car il est d'origine non arabe ('a'jami)¹¹. *Al-Majāz*, V. 1. p. 5

¹² *Al-Risâla*, p. 45

¹³ *Al-Itqân*, V. 1. p. 395

¹⁴ *Al-Itqân*, V. 1. p. 395

¹⁵ Les Emprunts Lexicaux dans le Coran entre l'Approche Linguistique et l'Approche Idéologique, p. 47

Dieu a voulu dire, alors qu'ils étaient les plus savants dans l'interprétation et qu'ils exaltaient le Coran au plus haut point¹⁶ ».

(وإنما فسرنا هذا لئلا يقدم أحد على الفقهاء فينسبهم إلى الجهل ويتوهم عليهم أنهم أقدموا على كتاب الله جل ثناؤه بغير ما أراد الله جل وعز، وهم كانوا أعلم بالتأويل وأشد تعظيماً للقرآن).

Suite à son explication et à son argumentation, Abû 'Ubayd al-Qâsim ibn Sallâm, avait abandonné ainsi l'idée de correspondance entre les termes de deux langues, telle que l'avaient exprimée al-Šâfi'î et Abû 'Ubaydat Ma'mar¹⁷.

1- La position d'Abû Ḥayyân al-Naḥwi¹⁸ (m.745/1344)

Abû Ḥayyân s'est intéressé à l'identification de mots étrangers, dans son livre (*Irtiṣâf al-ḍarab min lisan al-'arab*)¹⁹, livre de grammaire, de genre théorique et pédagogique à la fois ; il s'est intéressé aussi à la question dans son grand commentaire (*al-Baḥr al-Muḥîṭ*). Il a montré leur forme et leur place dans la langue arabe et les particularités et les caractères qui les déterminent. Pour connaître son opinion sur la question, il nous faudra étudier sa position et l'usage qu'il a fait de sa théorie dans ses livres ; Dans ce livre de grammaire mentionné ci-dessus, Abû Ḥayyân a consacré un chapitre à cette question ; il a montré dans le chapitre concernant les noms diptotes (*al-'asmâ' al-mamnû'â min al-šarf*), les façons de leur déclinaison et les indices qui permettaient de les identifier²⁰. Il s'est intéressé dans son chapitre intitulé²¹ : les mots non -arabes (*faṣl al-'asmâ' al-a'jamiyya*)²², dans lequel il a divisé les mots arabisés en trois catégories,

¹⁶ *Al-Šṣâḥibî fî fiqh al-luġati al-'arabiyatî wa masâ'ilihâ wa sunan al-'arab fî kalâmihâ*, Ibn Fâris, p. 33

¹⁷ Autres opinions dans la question ont été proposées par des savants.

¹⁸ Abû Ḥayyân 'Aṭîr al-Dîn, Abû 'Abd-Allâh Muḥammad Ibn Yûsif Ibn 'Alî Ibn Yûsif Ibn 'Alî Ibn Yûsif est né, d'après une source bien informée, à Grenade dans le quartier de Maṭṭašârš à la fin de Šawwâl en 656 de l'hégire, novembre 1256 apr. J-C et est mort au Caire, en Ğypte, en 745 de l'hégire, 1344 apr. J-C au Caire.

¹⁹ *Irtiṣâf*, V. 1. p. 146

²⁰ *Ibid*, V. 2. p. 852

²¹ *Ibid*, V. 1. p. 146

²² *Abû Ḥayyân*, avant de montrer la méthode ou le procédé, par lequel des mots étrangers sont incorporés à l'arabe a indiqué qu'al-Jawalîqî savant très connu mort en (539/1145), avait

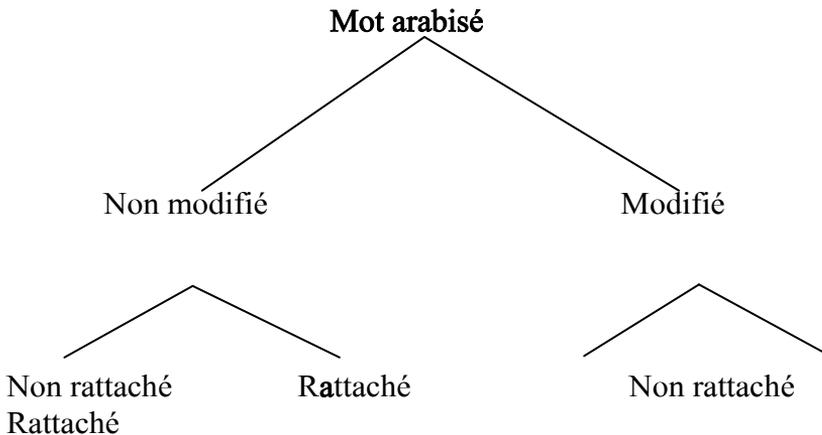
'selon la manière du changement, et la modification que subissent les mots d'origine non-arabes sous l'influence de l'arabisation²³.

-Les mots que les Arabes ont changés et qu'ils ont rattachés aux schèmes (wazn) de leur langue. Ces mots selon Abû Ḥayyân pouvaient être traités de la même façon que les mots arabes (autochtones) ; ils fonctionnaient de la même manière comme les mots arabes purs, auxquels ils étaient rattachés comme : (dirham et bahraj). Une autre précision, é été donné par Abû Ḥayyân, ces mots pouvaient à leur tour, donner lieu à des dérivations.

-Les mots que les Arabes ont changés sans qu'ils les rattachent aux schèmes (wazn) de leur langue ; c'est-à-dire ils ne se conformaient pas aux paradigmes que les Arabes détenaient dans leur langue. Le fonctionnement de cette catégorie était différent de la première catégorie, comme par exemple : ('âjur et 'Ibrisaṃ).

-Les mots que les Arabes ont laissés sans aucune modification. Dans cette catégorie, l'on trouvait par exemple : (Ḥurâsân et ḥurram). L'auteur a développé cette partie en la divisant en deux catégories : rattachée et non rattachée.

Si l'on fait une représentation de son idée, l'on conçoit le schéma ci-dessous.



traité cette question dans son livre intitulé (*al-mu'arrab*). Selon certains ce livre est la première étude systématique et détaillée de mots étrangers en arabe dans le Coran et ailleurs.

²³ Voir, Les Emprunts Lexicaux dans le Coran entre l'Approche Linguistique et l'Approche Idéologique, pp. 13-15

Abû Ḥayyân a indiqué dans le chapitre qui concernait les noms diptotes (mamnu‘atun min al-ṣarf)²⁴ les caractéristiques des noms non-arabes, il a mentionné les indices avec lesquels nous pouvions reconnaître qu'ils étaient arabisés.' Un regard sur ces indices montrait que le principal critère résidait dans les anomalies qu'ils présentaient par rapport aux termes arabes purs. Il a déclaré que les rapports des philologues jouaient un rôle important pour connaître l'origine d'un mot²⁵. Cela s'inscrivait dans sa méthode habituelle de privilégier l'audition, la manière d'exprimer des Arabes. D'après son développement sur le sujet, les formes, la position des lettres composant les mots était des éléments qui pouvaient caractériser les mots arabisés ; nous remarquons que les formes et les positions des lettres étaient purement linguistiques. Et en plus, Abû Ḥayyân' a précisément décrit des caractéristiques, il a donné aussi pour chaque phénomène des exemples extraits des paroles des Arabes. Il nous semble que l'auteur, dans son étude sur l'emprunt était parti de la réalité de la langue elle-même, comme une langue pratiquée où les mots d'origine non arabe étaient réellement représentés. Sa division de ce genre de mots en trois parties montrait clairement que la division n'était pas formelle, 'il s'intéressait beaucoup à la réalité de la langue et pas seulement 'à la forme. Comme nous l'avons vu plus haut, il avait divisé les mots arabisés en trois parties, selon lui les critères pour considérer un mot comme étant arabisé, devraient premièrement subir un changement, deuxièmement doit être rattaché à un des schèmes et troisièmement un changement tout court ou un rattachement tout seul. Nous pouvons déduire que les mots non arabes utilisés par les Arabes sans subir un changement ou sans être rattachés à un de leurs schèmes, ne sont pas considérés comme appartenant des mots arabisés. Ce n'était pas donc l'usage qui arabise les mots, mais c'est plutôt le changement qu'il subit au niveau des schèmes.

À plusieurs reprises, Abû Ḥayyân dans ses études sur les unités coraniques, avait essayé autant que possible de montrer que la forme étudiée était connue par les Arabes avant la révélation. Il utilisait souvent la science grammaticale et les traditions exégétiques anciennes pour prouver la pureté ' d'un mot. Il n'acceptait pas facilement la présence de mots d'origine

²⁴ *Al-Irtiṣâf*, V. 1. p. 146

²⁵ *Al-Irtiṣâf*, V. 2. p. 852

non arabe dans le Coran. Dans son commentaire, il traitait les mots d'origine non arabe²⁶, malgré leur particularité, Abû Ḥayyân a quand même tendance à les traiter comme s'ils étaient d'origine arabe²⁸; c'était le cas en particulier de la Torah et de l'Évangile, (al-Tawrât wa al-Injîl)²⁹. Il avait déclaré, sans aucune objection, que certains savants autorisaient le traitement des mots d'origine non arabe à la lumière de la grammaire arabe³⁰. Malgré son acceptation de l'existence de termes non arabes dans le Coran, il ne cachait pas comme nous allons le montrer, son grand étonnement au sujet de certaines déclarations de la non-arabité de certains mots, en traitant le nom ('Allâh), après avoir terminé ses explications sur la racine probable de ce mot; il déclarait que l'opinion la plus étonnante c'était de considérer ce mot comme étant d'origine syriaque (wa min ġarîb ma qîla 'inna 'aşluhu lâhâ bi al-suryâniyya fa 'urriba)³¹. Et aussi en traitant le nom (al-Raḥmân), il disait: l'opinion la plus étonnante c'était de considérer ce mot d'origine non arabe, (al-Raḥmân) qui avait été arabisé en changeant son ḥa' par un ḥâ³². Cela montre que pour lui, l'existence d'un mot dans telle langue ne signifiait pas qu'il était 'originaire de cette langue.

Par ailleurs, en traitant certains termes, Abû Ḥayyân n'excluait pas l'idée de correspondance entre certains termes de deux langues, telle que l'avaient exprimée al-Šâfi'î et Abû 'Ubayd³³. Sur la question des emprunts mutuels Abû Ḥayyân écrit: Ainsi souvent, [on constate] des similitudes entre la langue arabe et la langue abyssine au niveau des mots et des règles de construction³⁴ grammaticale comme les lettres utilisés dans la conjugaison de l'inaccompli (ḥurûf al-muḍâri'a) et l'emploi de ta du féminin (ta' al-ta'nîṭ) ou encore le hamza du verbe transitif (hamzatu al-ta'diyya)³⁵.

²⁶ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V, 2. p. 386

²⁸ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 2. p. 386

²⁹ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 2. p. 386

³⁰ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 2. p. 465

³¹ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 1. p. 124

³² *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 1. p. 124

³³ *Al-'Itqân*, V. 1. p. 393

³⁴ Pour cette question, voir, *Les Emprunts Lexicaux dans le Coran entre l'Approche Linguistique et l'Approche Idéologique*, pp. 14-15

³⁵ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 4. p. 167

(وكثيرا ما تتوافق لغة العرب ولغة الحبش في ألفاظ وفي قواعد من التراكيب النحوية كحروف المضارعة وتاء التأنيث وهمزة التعديّة).

Pour bien montrer sa position pour la question nous allons dans les pages qui vont suivre, traiter des exemples parmi ceux étudiés dans son commentaire.

2- Des cas étudiés par Abû Ḥayyân

Dans son commentaire l'auteur, incité par la présence de noms propres non arabes dans le texte coranique, avait étudié différents points : les noms propres quelle que soit leur origine : arabe ou non arabe. Nous remarquons qu'il était en accord avec la plupart des savants, c'est-à-dire ceux qui acceptaient la présence de noms propres non arabes dans le Coran. Al-Suyûṭî, dans son livre al-"itqân, indiquait qu'il avait composé un livre sur le sujet intitulé al-muhaḍâb, il avait dit aussi³⁶ : pour les noms propres, il y a une unanimité concernant l'existence de noms propres d'origine non arabe dans le Coran³⁷.

Lorsque Abû Ḥayyân avait évoqué, dans son livre, les mots d'origine non arabe dans la Tradition³⁸, il avait déclaré que la connaissance du Prophète de l'islam de ces mots n'était qu'une sorte de miracle. La connaissance par le prophète de ces termes s'expliquait par la révélation ; car lui-même était illettré. L'auteur, à maintes reprises avait utilisé la science de la grammaire pour appuyer une hypothèse donnée. Il avait l'habitude de commencer son étude sur tout nom non arabe, en déclarant qu'il était d'origine non arabe, c'était la cas de Adam, "Ibrâhîm, "Idris, "Ismâ'îl, Alyas', "Uzyr 'Imrân Qârûn Masîḥ, "Isâ, "Azâr, Maryâm, Nûh, Musâ, Jâlût Jibrîl, Sulymân,, Yûsuf, Yaḥ yâ Ya'qûb, Hârûn, Iblîs, al-Tawrat et al-'Injîl.

Selon Abû Ḥayyân, les deux derniers termes étaient d'origine hébraïque³⁹. Il déclarait aussi qu'il ne convenait pas de les traiter avec les outils de la grammaire arabe. Mais malgré cette évidente déclaration, il

³⁶ *Al-'Itqân*, V. 1. p. 393

³⁷ *Ibid.*, V. 1. p. 394

³⁸ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 7. p. 298

³⁹ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 2. p. 386

traitait dans son livre les termes à la lumière de la grammaire arabe en essayant de montrer leurs racines et de lier la racine avec le sens que chaque terme avait désigné. Cela était dans le but 'de garder l'harmonie de sa méthode, de montrer sa connaissance des différentes d'opinions sur une question donnée. Cela pouvait être aussi dans l'objectif de montrer l'opinion de ceux qui n'acceptaient pas les termes non arabes dans le Coran. Une autre idée, cette démarche pouvait aussi remettre la question dans le domaine de la recherche ; cette explication n'était que pour signaler la recherche sur cette question 'pas encore achevée, la recherche devrait se poursuivre dans le but de fournir d'autres arguments pour renforcer les tenants et les aboutissants de cette idée centrale.

2-1. Le terme *sourate*⁴⁰

Ce terme figure dans le Coran neuf fois au singulier et une seule fois au pluriel (*suwar*), il a été utilisé dans le Coran pour désigner une unité de la révélation. (Si vous êtes dans le doute au sujet de ce que nous avons révélé à notre serviteur apportez-nous une *sourate* semblable à ceci, appelez vos témoins autres que Dieu si vous êtes véridiques⁴¹). Selon certains, ce mot est d'origine syriaque⁴², Abû Ḥayyân, ne se prononçait pas sur l'origine non arabe de ce terme. Il recourait, toujours selon son habitude à la langue arabe, il mentionnait toutes les opinions possibles en s'appuyant sur la parole des Arabes et la déclaration des savants⁴³. Il disait : (*al-sûra*) signifiait un haut degré, il 'citait un vers de poème pour appuyer son choix. Donc celui qui possède une *sourate*, cette dernière lui donne plus d'importance sur celui qui ne la possède pas, et celui qui possède la *sourate* est semblable à celui qui possède un bien, une maison ou une muraille. Donc le point commun porte sur le caractère précieux, l'acquisition d'une grande valeur.

Une autre opinion citée par Abû Ḥayyân : ce terme a été choisi pour indiquer la perfection de la *sourate* et pour justifier ce sens, il rapportait que les Arabes nommaient la grande et la forte chamelle (*sûra*).

⁴⁰ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 1. p. 242

⁴¹ S. 2., V. 23

⁴² Voir, *L'encyclopédie de l'islam*, V. 5. p. 403

⁴³ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 1. p. 242

Une 'autre opinion encore mentionnée voit que la sourate était une partie du Coran avec l'infinitif (al-su'rû) et le verbe ("as'ara) la sourate était nommée ainsi car elle était une partie de la 'masse. Le hamza qui était l'une des consonnes radicales de ce verbe "as'ar, et qui n'apparaît pas 'dans le terme soura, l'auteur déclarait que ce hamza avait été allégé⁴⁴. L'opinion d'Abû 'ubaydat rapportée par Abû Ḥayyân affirmait que la prononciation de ce verbe avec un hamza sans être allégée, était une variante (luġhat), manière de prononcer adoptée par certains Arabes⁴⁵.

Donc à partir de la démarche, d'Abû Ḥayyân, nous remarquons que son choix se basait sur une approche grammaticale, la langue et sa réelle utilisation étaient le moyen de comprendre le sens de ce terme. Le procédé d'établir une relation entre le verbe et le terme se basait sur le sens de ce terme dans son utilisation. L'adoption d'une telle démarche qui s'appuyait sur la langue dans ses données immédiates était une caractéristique distinctive le système d'al-Šāfi'î.

2-2. 'Le terme 'Āya

Ce terme est utilisé pour désigner chacun des petits paragraphes, traditionnellement constitués pour diviser la sourate ; il est défini aussi comme un énoncé coranique autonome, ou encore comme un « texte coranique Contient ou composé de phrases⁴⁶ ». Abû Ḥayyân dans l'objectif de montrer que la désignation de chaque verset était faite par la révélation, avait déclaré qu'il ne savait pas sur quel critère une telle construction pouvait être considérée comme un verset ou non⁴⁷. Il 'traitait ce terme ("âyâ)⁴⁸, en commençant par sa signification, ensuite il fournissait son pluriel, quand il disait (al-"âyâtu) c'est le signe, son pluriel pouvait être (Ayan wa "âyât). Pour attester cette 'utilisation, l'auteur s'appuyait sur les vers du poème d'al-Nâbiga. Il parlait aussi de sa racine et de ses schémas proposés par plusieurs savants⁴⁹ ; à propos de ce terme (âyâ), Abû Ḥayyân avait mentionné l'opinion de grands savants en commençant par al-Ḥalîl,

⁴⁴ Voir, *Lisân al-'Arab*, V. 4. p. 339, 340

⁴⁵ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 1. p. 242

⁴⁶ *La théorie de la signification*, p. 79

⁴⁷ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 1. p. 153

⁴⁸ S. 2., V. 39

⁴⁹ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 1. p. 312

al-kisa'i, al-frrâ' et enfin il mentionnait 'l'opinion de certains kouffites⁵⁰. Il disait que, la place exacte pour étudier une telle question résidait dans les livres qui concernaient la morphologie. Une lecture approfondie montre que toutes les opinions proposées par les savants arabes s'écartent de la norme morphologique de la langue arabe. Un signe qui est apte à faire une bonne argumentation pour prouver que ce terme est d'origine non arabe. Mais L'auteur ne parle pas de la probabilité d'origine non arabe. Selon d'autres savants, il est certain que ce mot est d'origine non arabe, ils le considéraient comme étant d'origine syriaque.

2-3. Le terme Al-ṣalât

Son schème est (fa^olat) dont la racine est defectueuse (ṣalw), ce mot est dérivé de (al-ṣallw) ce qui veut dire, le nerf qui passe à travers le dos et qui se sépare au niveau du sacrum (ʿajab al-ḍanab) ; ce sont les deux nerfs (ṣalawân) de la hanche ; ces deux nerfs nommées (ṣalawân), penchent et bougent au moment ou celui qui fait la prière se prosterne, c'est pour cela que celui qui fait la prière a été nommé (muṣalli). C'est à partir de la même idée que les Arabes ont nommé le cheval celui qui, dans une compétition, arrive en deuxième position (muṣallî). Selon Abû Ḥayyân c'était Ibn ʿAṭiya qui était l'auteur de cette opinion, celui-ci le mentionnait pour relier le terme avec le mot de la langue générale et montrait ainsi la procédure possible dans la formation de ce terme : la ṣalât était nommée comme telle, car elle était la deuxième prescription obligatoire dans 'l'islam ; la profession de la foi (tawḥîd) occupant la première position. Selon cette opinion c'est l'idée de rassemblement dans le classement présent dans ce mot qui était à l'origine de cette transformation du sens. La salat est comparée à un cheval qui arrive en deuxième position. Un 'autre mécanisme possible dans la nomination, la ṣalat était nommée ainsi, car les deux nerfs (salwân) penchaient et bougeaient au moment ou celui qui fait la prière se prosterne⁵¹.

La (ṣalat) prière comme terme juridique, comportait des propos et des attitudes particulières, le verbe (ṣalla) ayant deux significations : il fait la prière, et (ṣalla) avec le sens de demander. Selon certains savants,

⁵⁰ *Ibid.*,

⁵¹ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 1. p. 162

ce dernier sens était un sens figuré du premier sens indiqué ; la relation entre les deux sens signifiait la ressemblance dans l'humilité et la soumission chez celui qui demandait comme chez celui qui faisait la prière. L'auteur précisait qu'Ibn 'Aṭīya pensait que le verbe (ṣalla) dans le sens de demande était un sens propre, et dans le domaine juridique, il prenait l'allure d'un sens figuré. Abū Ḥayyān' ne disait rien de l'origine étrangère de ce terme, mais comme celui-ci posait un problème de compréhension, il en donnait de nombreuses définitions et descriptions.

2-4. Le terme "uṣṭūra

L'auteur indiquait que ce mot ("uṣṭura) avait été mentionné par la plupart des lexicographes⁵² arabes dans la racine (s ṭ r), les lexicographes arabes considéraient ce mot comme un mot arabe pur, ils mentionnaient aussi qu'il avait plusieurs façons d'être prononcé, sa racine était (s ṭ r) et tous les exemples donnés n'étaient que des mots isolés sans contexte⁵³. Mais pour les exégètes modernes⁵⁴ ce terme d'origine sans doute latine (historia) signifiait « récits d'histoires fabuleuses de légendes ou fables ». Nous pouvons dire en résumé que malgré la manière scientifique avec laquelle les mots avaient été traités ainsi que l'existence d'un esprit de tolérance et d'indulgence à l'égard de ceux qui acceptaient l'existence de mots d'origine non arabe dans le Coran, Abū Ḥayyān avait souvent cherché à traiter les mots comme s'ils étaient arabes, sans négliger parfois d'exprimer son étonnement à l'égard de certaines déclarations concernant la non-arabité de certains termes.

S'agissant de cette question précise, il convient de dire que les ṣāfi'ites tardifs acceptaient clairement la présence de mots d'origine non arabe, dans le Coran. C'est ainsi que nous remarquons que l'opinion d'Abū Ḥayyān était imprégnée à la fois par al-Ṣāfi'ī le fondateur du courant ṣāfi'ite et les apports des ṣāfi'ites tardifs.

⁵² Voir, Zamaḥṣari dans son livre intitulé *'Asās Al-Bālagha, al-Jawhari* dans son *Ṣiḥāḥ, al-Zubaydī* dans son *Tahḍīb al-lughat, Ibn Manẓur* dans son livre *Lissan al-'arab*, et *al-Zabidī* dans son *Tāj al-'arūs*.

⁵³ *Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, V. 4. p. 89

⁵⁴ Voir, *le Coran*, exégèse du cheikh si Boubakeur Hamza, V. 2. p. 1213

Nous remarquons que l'objectif des exégèses dont celle d'Abû Ḥayyân est de montrer l'inimitabilité et l'arabité du Coran. Abu Ḥayyân de sa part cherche aussi à réconcilier les opinions et il a laissé ainsi la porte ouverte pour qu'une autre opinion soit fournie dans la question. C'est ainsi que les chercheurs tardifs et particulièrement ceux qui possèdent des connaissances des langues étrangères ont arrivé à élucider l'exacte étymologie des mots coranique d'origine non arabe⁵⁵.



⁵⁵ Voir l'exégèse coranique, Ali Mérad, pp. 28-29-30

Bibliographie

- AIBLU Salem, 2012, *L'influence de la doctrine šâfi'ite sur Abû Ḥayyân al-naḥwi*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Lyon2 en France, le 07/12/2012.
- AUDEBERT, Claude-France, 1982, *Al-Ḥaṭṭâbî et l'inimitabilité du Coran*, Traduction et introduction au Bayân I'jâz Al-Qur'ân, Damas, Institut Français de Damas.
- BLANCHERE Régis et DEMOMBYNES Gaudefroy, 1975, *Grammaire de l'arabe : morphologie syntaxe*, Maisonneuve et Larousse, Paris, 3^e éd.
- BLANCHERE, Régis, 1999, *Le Coran*, Traduit de l'arabe, Paris, Maisonneuve et Larousse.
- DUBOIS, Jean et autres, 2007, *Grand dictionnaire Linguistique et Sciences du langage*, Paris, Larousse.
- ELAMRANI, Jamal, A., 1983, « Logique aristotélicienne et grammaire arabe » in : *études musulmans*, N° XXVI, Librairie philosophique, J. Vrin, Paris.
- FARIS (Ibn), 1991, *Mu'jam maqâ'yîs al-luġat*, Beyrouth, Dâr al-Jîl, 1^{ère} éd., 6 vol.
- ĠRNATÎ (al.), Abû Ḥayyân : *Irtiṣâf al-ḍḍarb min lisân al-'arab*, le Caire, Maktabat Ḥanijî, 1^{ère} éd., 1998. 5 Vol.
- ĠRNATÎ (al.), Abû Ḥayyân, *Tafsîr Al-Baḥr al-Muḥîṭ*, établie par 'Ädil Aḥmad 'Abd al-Mawjûd et des autres, Beyrouth, Dâr al-Kutub al-'Ilmiyya, 1^{ère} éd., 2001.
- ĠAZALÎ (al.), *Al-Mustaṣfâ min 'ilm al-'uṣûl*, Beyrouth, Dâr Ṣadir, 1^{ère} éd., 1995.
- GILLIOT, Claude, 1990, *Exégèse, langue et théologie en islam*, Paris, Librairie philosophique, J. vrin.
- HAMZE, Hassan, 1997, « De la racine au mot ou du mot à la racine : problématique de la création d'une nouvelle mémoire de l'emprunt en arabe », in *Revue tunisienne de sciences sociales*, n° spécial : actes du colloque de linguistique, Tunis 25-26 et 27 septembre 1997, n° 117, 1998, 35^e année.
- JMIL Fethi, 2010, *Les Emprunts Lexicaux dans le Coran entre l'Approche Linguistique et l'Approche Idéologique*, thèse de doctorat, Manouba.
- LJAMAI, Abdelilâh, 2003, *Ibn Ḥazm et la polémique islamo-chrétienne dans l'histoire de l'islam*, Boston, Brill Leides, 1^{ère} éd.

- MERAD Ali, 1998? *L'exégèse coranique*, Que sais-je? Paris, PUF.
- ŞALIḤ (al.), Şubhî, 2000, *Dirâsât fî fiqh al-luġat*, Beyrouth, Dâr al-ʿIlm Lilmalâyyîn, 14^e éd.
- SUYŪṬî (al.), Jalâl al-Dîn, *Al-'Tqân fî 'ulum al-qur'ân*, Beyrouth, Al-Maktaba al-ʿAşriyya, 1988.
- SUYŪṬî (al.), Jalâl al-Dîn, *Al-Muzhir fî 'ulûm al-luġati wa 'anwâ'uhâ*, établi par Fu'âd ʿAli
- ZAMAḤŞARî (al.), S. D, *Al-Kaşşâf ʿan ḥaqâ'iq al-tanzîl wa 'uyûn al-'aqâwîl fî wujûh al-ta'wîl*, Beyrouth, Dâr al-Maʿârifa, 4 vol.
- ZAMAḤŞARî (al.), 'Asâs al-Balaġat,
- ZIRIKLî (al.), Ḥâyir al-Dîn, *Al-'A'âm Qâmûs tarâjum*, Beyrouth, Dâr al-ʿIlm Lilmalâyyîn, 8^e éd., 1989.



